

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance du 24 juillet 2025)**

Date de convocation : 21/07/2025
Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 24
Nombre de délégués votants : 27

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 24 juillet 2025 à 17 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents titulaires : Mme BARRAQUE Anne-Marie, Mme BERGES Isabelle, M. BEROT-LARTIGUE Michel, Mme BLANCHET Anne, M. BONNEMASON Bernard, M. CAILLEAUX Francis, M. CARRERE Jean-Bernard, M. CASAU Henri, Mme CLAVIER Hélène, M. CASADEBAIG Robert, M. CASAUBON Jean-Paul, M. DAGUERRE Robert, M. ESQUER Philippe, M. GABASTON Jean-Pierre, M. LABERNADIE Patrick, Mme LAHOURATATE Nicole, M. MARTIN Fernand, M. MONGAUGÉ Jean-Luc, Mme MOULAT Monique, Mme MOURTEROT Josiane, M. PINOUT Bernard, Mme POUEYMIROU-BOUCHET Nadège, M. REGNIER Jean-François, M. SASSOUBRE Guy

Absents ou excusés : M. AUSSANT Claude, M. CACHELOU Yoann, Mme CASSOU Sylvie, M. DESSEIN Michaël, M. LEGLISE Vincent, M. LOUSTAU Christian, M. PARIS Rémi, M. SANZ Alain, M. VISSE Bernard

Pouvoirs : Mme CASSOU Sylvie donne pouvoir à M. CASADEBAIG Robert
M. LOUSTAU Christian donne pouvoir à M. REGNIER Jean-François
M. VISSE Bernard donne pouvoir à M. MARTIN Fernand

Secrétaire de séance : M. PINOUT Bernard

Report du Conseil communautaire du jeudi 17 juillet 2025 faute de quorum

**OBJET : ÉTÉ OSSALOIS - ATTRIBUTION SUBVENTIONS
AUX ASSOCIATIONS ET AUX PERSONNES DE DROIT PRIVÉ – tranche 2**

RAPPORTEUR : Isabelle BERGES, Vice-Présidente

La Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau lance pour la dixième édition l'Été Ossalois, un programme de manifestations culturelles se déroulant de juin à octobre sur le territoire valléen.

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil communautaire les différents dossiers de subventions pour l'année 2025 dans le cadre de l'Été Ossalois.

- Association Tram-E..... 200 €
- Maison de Santé 200 €
- Association La Bourdenne 500 €
- Association Le Tichodrome..... 500 €
- Association Les Amis de Sainte Colome 800 €

Le rapport entendu,

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**,

ATTRIBUE et à VERSE une subvention aux associations comme indiqué ci-dessus ;

PRECISE que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2025 ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce projet.

Le Président,
Jean-Paul CASAUBON

